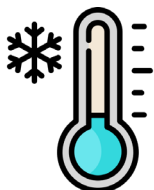




JE RÉNOVE
GRAND LAC 

DES AIDES POUR MIEUX LOUER

Grand Lac anime et finance un programme de rénovation du parc de logements privés afin de lutter contre les passoires énergétiques et les logements vides. Un programme sur 4 ans, de 2022 à 2025.



Vous êtes propriétaire de logements vides, ou dégradés et dans lesquels vos locataires se plaignent du froid ? Grand Lac vous accompagne gratuitement pour déployer un programme personnalisé de travaux de mise aux normes, réaliser les démarches de recherche de subventions et remettre votre bien en location.

OPTEZ POUR LE CONVENTIONNEMENT, AVEC OU SANS TRAVAUX

En tant que propriétaire, en conventionnant votre bien à louer, vous vous engagez à :

- Louer le bien non meublé pour une durée minimale de 6 ans.
- Ne pas dépasser un montant maximal de loyer.
- Louer, en tant que résidence principale, à un locataire ayant des revenus inférieurs à des plafonds de ressources fixés par l'État.
- Votre locataire ne doit pas être un membre direct de votre famille.
- Ne pas louer un logement classé en étiquette F et G.

VOS AVANTAGES : SUBVENTIONS ET DÉFISCALISATION

En réalisant un conventionnement à loyer maîtrisé, après une étude de faisabilité complète :

- Bénéficiez de subventions.
- Obtenez un avantage fiscal sur vos revenus locatifs.
- Profitez de garanties sur les loyers impayés et les éventuelles dégradations.

Contactez un conseiller :

 **04 79 33 21 26**

 **grandlac@urbanis.fr**